



Fiche 3.4. Annexe 1 – audit – Rapport du président du CAR

Rapport du président du comité d'audit et des risques 2022

Maurice, par visioconférence, le 25 janvier 2022



Table des matières

1. Introduction	3
2. Activités récentes	3
3. Audit interne.....	7



1. INTRODUCTION

Mission et réunion Le comité d'audit et des risques (CAR) rend compte au conseil des ministre de la COI et au président du conseil des ministres, et aide le Secretariat général de la COI à s'acquitter de ses responsabilités en termes de gestion des risques, d'information financière (reporting financier), de contrôle et de gouvernance. Le CAR a l'autorité et la responsabilité de mener à bien tout audit jugé nécessaire et d'accomplir toutes les autres tâches qui lui auront été confiées par son mandat dans le règlement intérieur.

Depuis le dernier rapport du précédent président, et compte tenu de la modification du règlement intérieur, le CAR s'est réuni de façon trimestrielle : en mars 2022 (visio), en avril 2022(visio) et en juillet 2022 (en présentiel), ainsi qu'en octobre 2022 (en présentiel).

Le comité continuera de se réunir chaque trimestre en 2023.

2. ACTIVITES RECENTES

Information financière

Le cabinet d'audit externe mandaté par le conseil, Grant Thornton, a présenté son rapport détaillé concernant les états financiers finaux 2020 et 2021 de la COI durant la réunion du comité d'audit tenue en juillet 2022 et en octobre 2022.

Grant Thornton a confirmé l'absence d'inexactitudes non corrigées dans les états financiers et donné une opinion d'audit favorable. Cependant, il a fait mention les points suivant dans son « management letter » :

- Des lacunes au niveau de service financier en matière de tenue de comptabilité et de mise à jour des données ;
- Les dépenses inéligibles entre 2013 et 2018 à hauteur de 581 728 Euros sont provisionnées dans le compte 2021 et font l'objet d'une négociation avec la délégation de l'Union européenne ;
- Les capitaux propres négatifs (MUR 15 270 306) mettent en évidence la fragilité financière de l'Organisation.

Les recommandations formulées à la suite de l'audit mené les années précédentes ont été largement mises en œuvre. Grant Thornton a constaté une amélioration depuis 2018 notamment dans le fait qu'il n'y a plus de nouveau dépense inéligible depuis cette date.

L'appui de l'Union européenne et de l'AFD continue à travers le projet INCA2 pour renforcer le système de contrôle interne et de la gestion financière de la COI. Ceci permettra à la COI d'être accrédité aux 9 piliers de l'UE et également au Fonds vert pour le climat.

Le comité d'audit a approuvé à l'unanimité les états financiers 2020 et 2021 durant sa réunion tenue en octobre 2022.

	<p>Comme à l'accoutumée, le Secretariat général de la COI présentera au conseil un point de situation détaillé.</p>
<p>Structure de l'administration de la COI</p>	<p>Sur le plan réglementaire et à date, aucun changement n'a été constaté au niveau de la structure de l'administration de la COI. Le conseil des ministres, le comité des officiers permanent de liaison, le comité d'audit et des risques, le comité budgétaire, le secrétariat général ont continué d'assurer respectivement leurs rôles.</p> <p>Le comité a été informé de la validation par le conseil extraordinaire de décembre 2022 du nouveau règlement intérieur de la COI.</p> <p>Un nouveau Plan de développement stratégique (PDS 2023-2033) est en cours de finalisation et fera l'objet d'une validation lors du prochain conseil des ministres 2023.</p> <p>Pour renforcer son modèle de gouvernance et l'indépendance de la deuxième ligne de défense en matière de contrôle interne, la fonction de gestion des risques et de conformité sera créée et placée sous l'autorité de la direction. Le recrutement du responsable de ce poste se fera l'année 2023.</p>
<p>Impact de la COVID-19 sur l'administration de la COI</p>	<p>Lors de sa dernière réunion en mai, le comité d'audit s'est enquis de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'administration de la COI. Le Secretariat général a souligné que la COI était en mesure d'assurer la continuité de ses activités dans le cadre de la crise actuelle, grâce aux investissements dans la technologie et à la dotation d'un équipement informatique aux OPL afin qu'ils puissent suivre les réunions à distance.</p> <p>Le comité d'audit et le comité budgétaire ont pu maintenir également leurs réunions à distanciel.</p>
<p>Mise en œuvre des contrôles internes</p>	<p>Depuis le dernier rapport, l'audit interne de la COI a régulièrement présenté les améliorations apportées au système de contrôle interne.</p> <p>Les activités de contrôle interne, y compris la séparation des tâches, ont continué à être régulièrement testées, et les résultats des tests ont été communiqués périodiquement à la direction et documentés dans le nouveau manuel administratif et financier conçu par les assistants techniques du projet INCA1. Les tests de conception et d'efficacité opérationnelle ont été formalisés, et les preuves de contrôle ont été archivées électroniquement et/ou physiquement.</p> <p>Le tableau de bord financier est généré automatiquement du logiciel Sage actuellement.</p>

	<p>Au cours de l'année passée, les contrôles effectués par le Secretariat général dans les secteurs des achats, des ressources humaines, de l'information financière, de la trésorerie et des procédures informatiques ont été révisés et documentés dans le rapport du projet INCA1, et feront l'objet d'une évaluation prochainement par les bailleurs pour avoir leurs accréditations.</p> <p>L'adoption du code d'éthique et de la procédure lanceur d'alerte démontre l'engagement de l'organisation envers l'intégrité et le renforcement du contrôle interne.</p> <p>Toutefois des recommandations ont été émis à travers des missions réalisées par l'audit interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le nouveau manuel de procédure, les responsabilités de contrôle interne de chacun doivent être précisément définis. - Un programme d'appropriation des nouvelles politiques et procédures doit être mis en place - Pour soutenir le fonctionnement du contrôle interne, l'organisation doit mettre en place un système de partage et de communication interne/externe des informations et des rapports. - A travers les différents rapports d'audit, la direction doit évaluer et communiquer en temps opportun les lacunes en matière de contrôle interne aux parties chargées de prendre les mesures correctives. <p>Les activités de l'audit interne de la COI ont également été effectuées selon l'application du nouveau référentiel d'audit et documentées. Un accompagnement à l'équipe d'audit interne par deux assistants techniques à court terme du projet INCA1 a été réalisé. Plusieurs audits de processus et de vérification des dépenses ont pu être menés.</p>
<p>Conformité et gestion des Risques de fraude</p>	<p>Le responsable de l'audit interne a présenté leurs dernières informations sur la gestion des risques. L'univers des risques est resté stable depuis le rapport 2021 et reste similaire à celui 2020.</p> <p>Comme prévu, le responsable de l'audit interne a continué à utiliser les techniques d'analyse des données afin d'améliorer l'efficacité et la portée de détection de fraudes tout au long de sa mission. En 2023, une nouvelle évaluation sera effectuée pour prendre en considération l'application de nouveaux outils de gestion des risques et de contrôle interne.</p> <p>D'autres processus opérationnels devraient être inclus dans le programme au cours des deux années à venir, notamment les déplacements, la gestion des</p>

	<p>équipements/immobilisations et remboursement des dépenses (avances) ainsi que la gestion des contrats.</p> <p>Aucun signalement n'a été enregistré en 2022 et l'application de la procédure lanceur d'alerte devrait être effective à partir de cette année 2023.</p>
<p>Améliorations dans le domaine des finances</p>	<p>La phase II du renforcement des capacités institutionnelles débute ce mois de janvier 2023. Elle comprend trois objectifs spécifiques : (1) renforcer le positionnement stratégique et la valeur ajoutée de la COI auprès des Etats membres et des parties prenantes régionales et internationales, (2) renforcer les systèmes de gestion opérationnelle au sein du Secrétariat général de la COI et (3) améliorer l'appropriation des politiques et stratégies régionales par les Etats membres de la COI et leur déclinaison au niveau national. Ce travail doit être consolidé en 2023-2024.</p> <p>Par ailleurs, le chef SAF a présenté un certain nombre d'améliorations visant à renforcer les contrôles, la comptabilité, l'harmonisation et la transparence, à optimiser l'efficacité, à limiter les risques et à garantir la conformité au sein de la COI. En 2022, le service financier a pu organiser des réunions périodiques regroupant les comptables et les assistants administratifs et financiers des projets.</p> <p>Le tableau de bord financier a pu être établi de façon systématique.</p>
<p>Mise en œuvre de la stratégie de gestion des risques</p>	<p>L'AT du projet INCA a présenté le rapport annuel sur les risques au comité d'audit lors de sa réunion de juillet 2022. 20-25 risques les plus importants pour la COI ont été présentés. Les catégories de risques les plus évoquées sont financière, opérationnelle et stratégique. Entre autres, il a été cité les risques IT, les risques du travail, absence d'un plan de continuité d'activité et d'un plan de reprise d'activité, mauvaise gestion des coûts inadmissibles, détournement ou l'utilisation abusive de fonds, incapacité à mettre en œuvre des programmes à cause de l'absence de surveillance et d'évaluation interne, manque de ressources.</p> <p>Comme prévu, la création d'un poste en 2023 de gestion de risques et de conformité devrait permettre à la COI de mieux maîtriser la gestion de ces risques.</p>
<p>Rapport suivi des recommandations</p>	<p>Tenant compte des recommandations des audits internes et externes, la COI est sur le point de finaliser des outils de gestion et de gouvernance opérationnelle avant la fin de la mise en œuvre du projet INCA. Par ailleurs, toujours dans le cadre de la modernisation de la COI, lors de la dernière réunion des instances, le conseil des ministres a mandaté le Secrétariat général de poursuivre l'instruction de nouveaux</p>

	<p>projets d'appui institutionnel sur la base d'un appui dégressif de l'UE et de l'AFD et d'un engagement progressif des États membres.</p> <p>Entre autres, un tableau de suivi des recommandations d'audit est sur le point d'être mis en place afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre des plans d'action.</p> <p>D'autant plus, lors de chaque mission d'audit interne, le suivi de la mise en œuvre des précédentes recommandations des audits internes et externes fait partie intégrante et systématique du plan d'audit.</p> <p>Dans la situation actuelle, le suivi et la mise en œuvre des recommandations restent encore de la compétence technique de l'assistant technique INCA, chargé d'apporter un appui au Secrétariat par la création des outils de gestion et de rédaction des politiques et des procédures.</p> <p>A l'avenir la décision de valider ou non l'utilisation de ces outils reviendra au SG-COI. Théoriquement, les outils ont été identifiés mais ne sont pas encore mis en œuvre. Le plan d'action et le suivi ne sont pas formellement établis.</p> <p>Pour mémoire et pour ce faire, le CAR avait pris bonne note avec intérêt des suggestions de l'AT-INCA et avait recommandé en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer un poste pour la fonction de GRC (Gouvernance Risk Compliance Officer) pour suivre l'application des nouvelles procédures à venir ; - de présenter les registres des risques et le suivi des recommandations trimestriellement au CAR ; - de renforcer l'accompagnement des agents afin de les aider à s'approprier des nouveaux manuels de procédures organisationnelles comprenant notamment les activités financières et les politiques de ressources humaines.
--	--

3. Audit interne

<p>Cadres référentiels de l'audit interne et du CAR</p>	<p>Les documents référentiels de l'audit interne tels que le manuel d'audit interne, la charte d'audit et le règlement intérieur du CAR ont déjà fait l'objet de plusieurs sessions de revue en 2021. Ainsi, après prise en compte des remarques et modifications apportées par les membres du comité d'audit sur chaque document, les versions révisées ont été partagées avec les membres du CAR par messagerie le 07 février 2022.</p> <p>Ils ont formellement validé à l'unanimité la charte d'audit interne, le règlement intérieur du CAR et le manuel d'audit interne lors de la réunion du 15 mars 2022.</p>
--	--

<p>Audits</p>	<p>Le responsable de l'audit interne a présenté des rapports trimestriels portant sur les points suivants : (i) mise en œuvre des recommandations d'audit pour se conformer aux normes internationales de l'Institut des auditeurs internes (IIA), (ii) missions d'assurance, (iii) missions de conseil et (iv) contrôles de conformité.</p> <p>Sur les 19 missions prévues pour 2021-2022, 14 ont été réalisées dont 9 terminées, 5 en cours et 5 n'ont pas pu démarrer.</p> <p>Les missions d'audit des processus et de vérification des dépenses ont été réalisées selon les processus décrits dans le manuel d'audit interne et les normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne.</p> <p>Le responsable de l'audit interne a également présenté son plan d'audit 2022-2023 axé sur les risques, lequel a été approuvé par le comité d'audit en mars 2022. Le plan prévoit un nombre équilibré de missions d'assurance, de conseil et de contrôle de la conformité, et laisse également une certaine marge de manœuvre pour répondre aux demandes ponctuelles du président et de la direction de la COI. En juillet 2022, le responsable de l'audit interne a informé le comité d'audit que le plan annuel serait revu afin d'ajuster la période de réalisation des missions.</p>
<p>Budget et ressources pour l'audit interne</p>	<p>Le responsable de l'audit interne a présenté son plan et budget pour 2022-2023, lequel a été entériné par le comité d'audit en mars 2022 et révisé en août 2022.</p> <p>Le CAR estime qu'il conviendrait de prendre une décision définitive sur la présence de l'auditeur interne à certaines réunions notamment le comité de direction. Tout en ne prenant pas part à la prise de décision pour garder son indépendance et son objectivité, sa participation en tant qu'observateur serait pertinente pour avoir une vision d'ensemble des politiques adoptées.</p> <p>La participation de l'audit interne à la gouvernance et comités exécutifs contribue à renforcer le caractère proactif de l'audit interne et confère une valeur ajoutée immédiate au processus de gestion. L'auditeur interne pourrait profiter de sa connaissance des priorités organisationnelles, des risques émergents et des stratégies de l'organisation, ce qui lui permet de mieux connaître l'organisation et ses activités.</p>

Olivier Goulet Président du comité d'audit

Maurice, 25 janvier 2023